



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING  
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET PATRIMOINE  
DCAJPI\_2023\_0271

Défense devant le Tribunal Administratif  
suite au recours en annulation de la  
mutation dans l'intérêt du service d'un  
agent

### Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*\*\*

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et les arrêtés de délégation de fonction et de signature de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2022-88 du 26 septembre 2022 et n°2023-42 du 10 juillet 2023 pour ses périodes de suppléance,

Considérant que le 2 août 2023, M. Medhi MATASSEM a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation de la décision de mutation dans l'intérêt du service dont il a fait l'objet – instance TA 2307060.

Il convient de défendre à cette action.

### DECIDONS

- de défendre à l'action en annulation intentée par Monsieur MATASSEM devant le Tribunal Administratif de Lille;
- de confier la représentation de ses intérêts; à Maître Laurent BIDAULT, du cabinet AARPI NOVLAW Avocats, 53 bd de Magenta, 75010 PARIS, titulaire du marché 21-014 ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat au forfait de 1 440 € TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **27 SEP. 2023**

Envoyée en Préfecture le **27 SEP. 2023**  
Publiée sur le site de la Ville le **27 SEP. 2023**

Par délégation du Maire  
Jean-Marie VUYLSTEKER  
Premier Adjoint

